

**DELIBERATION N°2025-03-13**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74**

**Séance du 02 juillet 2025**

**OBJET : FINANCES** – Budget supplémentaire 2025

**Date de la convocation : 17 juin 2025**

**Président de séance : Antoine de MENTHON**

**Secrétaire de séance : Anne BLANC**

**Nombre de membres titulaires en exercice : 30**

**MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 8**

- 1.M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
- 2.Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
- 3.M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
- 4.M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz,
- 5.Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets,
- 6.M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
- 7.M. Serge BEL, Maire de Messery
- 8.Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier,

**MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2**

- 1.Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération,
- 2.M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président CC des Vallées de Thônes,

**MEMBRES REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE : 2**

- 1.M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant M. François ASTORG,
2. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,

**MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 7**

- 1.Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC
- 2.M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. Serge BEL,
- 3.M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT,
- 4.Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND,
- 5.M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON,
- 6.M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL,
- 7.M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à M. Didier THEVENET,

**MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 11**

- 1.Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz,
- 2.M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes,
- 3.Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
- 4.M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,
- 5.M. Henri CHAUMONTET, Maire de Groisy,
- 6.Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier,
- 7.M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
- 8.M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
- 9.Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
- 10.Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74,
- 11.M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex,

**PERSONNES INVITEES :**

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,  
M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74, (excusé)  
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74  
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale.

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : **12** Représentés : **7**

**Votants 19**

**2025-03-13 – FINANCES** – Budget Supplémentaire 2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2025-01-02 du 12 février 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025,

**Vu** la délibération n°2025-02-07 du 17 avril 2025 relative à l'approbation du compte financier unique 2024,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le budget supplémentaire 2025, afin notamment d'affecter le résultat constaté au compte financier unique voté lors du dernier conseil d'administration.

Le budget supplémentaire présenté comprend par ailleurs les modifications suivantes :

**En section de fonctionnement : Recettes**

Excédent de fonctionnement reporté (Chapitre 002) : modification de l'excédent de fonctionnement reporté pour prendre en compte le résultat de l'année 2024 voté lors de l'adoption du compte financier unique soit +243.498,81 € ;

**En section de fonctionnement : Dépenses**

Charges à caractère général (Chapitre 011) : +135.400,00 € sur le poste des prestations de service pour la mise en place de la télémedecine ; +228.205,81 € sur le poste des décharges syndicales ; + 50.000,00 € sur le poste des charges de copropriété (remboursement attendu par la suite) ; +3.503,00 € sur le poste de la maintenance informatique pour l'intranet (oubli BP) ; +33.590,00 € en rémunérations d'intermédiaires, honoraires pour prendre en compte des dépenses pour le recrutement d'un (des) médecin(s), des frais d'avocat et des jours d'ingénierie pour le service informatique. Enfin une somme de 3.300,00 € est inscrite pour abonder le poste des annonces et insertion (Hellowork et marché télémedecine).

Charges de personnel (Chapitre 012) : -213.500,00 € pour ajuster le budget suite aux démissions du PST et à la carence de recrutement sur le service informatique (embauche d'un alternant).

Enfin, une somme de 2.000,00 € est inscrite sur le chapitre autres charges de gestion courante (Chapitre 65) pour la chaire Innovation.

**En section d'investissement : Dépenses**

La dépense pour l'achat de véhicules est diminuée de 17.000,00 €. La somme de 6.000,00 € est inscrite pour changer l'onduleur qui est tombé en panne la veille du déménagement.

**En section d'investissement : Recettes**

Dotations fonds divers et réserves (Chapitre 10) : -11.000,00 € Ajustement du FCTVA perçu ;

Ci-dessous la synthèse du budget supplémentaire :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - 2025					
Ch.	Libellés	BP 2024	POUR RAPPEL REPORTS 2024	BS 2025	Total crédits 2025
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	1 409 388,80		454 998,81	1 864 387,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 250 000,00		-213 500,00	6 036 500,00
014	Atténuations de produits				0,00
65	Autres charges de gestion courante	185 125,00		2 000,00	187 125,00
66	Charges financières	97 098,21		0,00	97 098,21
67	Charges exceptionnelles	3 000,00		0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 384 149,64		0,00	2 384 149,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	539 375,00		0,00	539 375,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 868 136,65</b>	<b>0,00</b>	<b>243 498,81</b>	<b>11 111 635,46</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	8 105 838,00		0,00	8 105 838,00
74	Dotations et Participations	221 800,00		0,00	221 800,00
75	Autres produits de gestion courante	520,00		0,00	520,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00		0,00	3 000,00
013	Atténuations de charges	117 500,00		0,00	117 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	19 478,65		0,00	19 478,65
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 400 000,00		243 498,81	2 643 498,81
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>10 868 136,65</b>	<b>0,00</b>	<b>243 498,81</b>	<b>11 111 635,46</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
16	Emprunts et dettes assimilées	3 943 840,00		0,00	3 943 840,00
20	Immobilisations incorporelles	19 000,00	5 280,00	0,00	24 280,00
21	Immobilisations corporelles	164 480,00	1 029,60	-11 000,00	154 509,60
23	Immobilisations en cours	1 849 301,30		0,00	1 849 301,30
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	19 478,65		0,00	19 478,65
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5 996 099,95</b>	<b>6 309,60</b>	<b>-11 000,00</b>	<b>5 991 409,55</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
10	Dotations fonds divers et réserves	460 000,00		-11 000,00	449 000,00
13	Subventions d'investissement	216 500,00	216 500,00	0,00	433 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00		0,00	40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 384 149,64		0,00	2 384 149,64
024	Produits des cessions d'immobilisation	2 822 028,43		0,00	2 822 028,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	539 375,00		0,00	539 375,00
001	Excédent d'investissement reporté	2 202 004,11		0,00	2 202 004,11
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>8 664 057,18</b>	<b>216 500,00</b>	<b>-11 000,00</b>	<b>8 869 557,18</b>

**Le Conseil d'Administration,**

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ADOpte** le budget supplémentaire de l'exercice 2025,

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy le 9 juillet 2025,

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : **12** Représentés : **7**

**Votants 19**

Le secrétaire de séance

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

Anne BLANC



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmissions au représentant de l'Etat le :
- La publication par voie électronique le :

15 JUIL. 2025